

## CADRE D'ACCUEIL

- L'IMP est ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 16h30 et le mercredi de 8h15 à 12h
- L'accueil est possible en semi-internat, à temps plein ou à temps partagé
- Le transport est assuré par les parents ou un transporteur affrété par l'IMP

## LES PRISES EN CHARGE

### Éducatives, thérapeutiques ou médicales,

- Toutes les prises en charge se réfèrent au Projet Personnalisé d'Accompagnement retenu après une période d'observation et régulièrement réactualisé. Elles sont assurées dans les locaux de l'IMP ou dans divers lieux extérieurs tels la médiathèque, la piscine, le centre équestre, Graine de cirque, les parcs...
- Les jeunes sont accueillis dans un groupe de vie selon leur âge et leur niveau de développement
- Les activités éducatives se déroulent dans les groupes ou dans le cadre d'activités en ateliers thématiques transversaux
- Les suivis thérapeutiques ont lieu en individuel ou en groupe

Institut Médico-Pédagogique Les Glycines  
19 rue du Maréchal Joffre  
67500 HAGUENAU  
03 88 73 31 40  
accueil.imp-glycines@arsea.fr

ANTENNE  
Institut Médico-Pédagogique Les Glycines  
75 boulevard de l'Europe  
67160 WISSEMBOURG  
03 88 73 31 40  
accueil.imp-glycines@arsea.fr

Accueil téléphonique :  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h-12h et 13h18h  
Mercredi : 8h-12h

Directrice : Françoise TOURSCHER

L'IMP les Glycines et son antenne sont des établissements et services gérés par l'ARSEA

Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation



SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE  
204, avenue de Colmar  
B.P. 10922 - 67029 Strasbourg Cedex  
03 88 43 02 50  
www.arsea.fr  
accueil.direction@arsea.fr  
Mission reconnue d'utilité publique



Une place  
pour chacun

# L'IMP



## Institut Médico-Pédagogique

## L'IMP « Les Glycines »

Créé en 1962, l'IMP est agréé pour l'accueil de 42 jeunes de 6 à 14 ans présentant une déficience intellectuelle légère, moyenne ou sévère profonde avec ou sans troubles associés. L'admission se fait sur notification de la MDPH.



## LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Les actions mises en œuvre visent à promouvoir le développement de l'enfant. Chaque Projet Personnalisé d'Accompagnement s'articule autour de trois axes : éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement, formalisé avec les parents tient compte des potentialités, des difficultés et prend en compte les besoins. Les activités retenues constituent l'emploi du temps du jeune.

## LES MISSIONS :

Promouvoir une vie la plus autonome possible par :

**L'accueil**  
**L'accompagnement**  
**L'information**  
**L'ouverture vers l'extérieur**

## Les objectifs :

- **Viser** l'acquisition et le développement de toutes les compétences dans le respect des potentialités du jeune
- **Favoriser** toutes les formes d'autonomie et d'intégration
- **Contribuer** à l'épanouissement
- **Préparer et accompagner** les diverses orientations du parcours de vie
- **Soutenir** le maintien ou le retour vers une scolarisation en milieu ordinaire lorsque cela est possible



## L'équipe de l'IMP :

### Au service du Projet Personnalisé d'Accompagnement, une équipe pluridisciplinaire :

- **Éducative et pédagogique** :  
Chef de service, éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, aides médico-psychologiques, enseignants
- **Thérapeutique** :  
Psychologue, psychomotricien, orthophoniste
- **Médicale** :  
Médecin généraliste, psychiatre, infirmière
- **Administrative et technique** :  
Secrétaires, personnels des services généraux

## LES PARTENARIATS :

### L'objet et les modalités des partenariats sont élaborés et mis en œuvre avec :

- les parents, la famille et les personnes intervenant auprès du jeune
- l'Education Nationale, les professionnels libéraux, les structures spécialisées
- les services médicaux, sociaux et ceux de la protection de l'enfance
- les municipalités, les clubs services, les entreprises et les associations qui nous apportent leur soutien